

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 FEVRIER 2014 n° 03/2014

DATE DE CONVOCATION : 7 février 2014

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2014 DANS LE
CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT FRMJC/MAIRIE DE MOUSSAN EN
APPLICATION DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

L'an deux mille quatorze et le douze février à 18h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Jean-Paul SCHEMBRI, Maire.

12 membres présents : Jean-Paul SCHEMBRI, Claude CODORNIOU, Christiane SALSEGNAC, Claude MONIE, Pascale MARIOT, Henri OLIVE, Christine CHORIN, Jacques DAURIAC, Gisèle DESSIEUX, Rémy FABRE, Marie-France MONTOSSON, Yvon GARCIA.

1 procuration : Hugues GUICHARD à Claude MONIE.

Secrétaire de séance : Gisèle DESSIEUX assistée de Christiane SALSEGNAC.

| | | | |
|-------------------------------------|----|--------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 14 | Pour : | 13 |
| Présents ou représentés : | 13 | Abstention : | 0 |
| Votants : | 13 | Contre : | 0 |

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dispositif du Contrat Enfance Jeunesse dans lequel nous sommes engagés contractuellement depuis 2002 avec la CAF,

VU la délibération n°02/2010 du 23 février 2010 portant renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période de janvier 2010/décembre 2013, ainsi que celui de la convention de partenariat FRMJC/SIVOM et l'accord sur la participation communale,

VU la délibération n°06/2013 du 5 mars 2013 portant approbation de la signature de la convention d'objectifs et de moyens en lien avec la convention de partenariat avec la FRMJC pour l'année 2013,

CONSIDERANT la préparation avec la CAF depuis septembre 2013 du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse du bassin de vie de la narbonnaise, pour les années 2014 à 2017,

Le Conseil Municipal

OUI l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

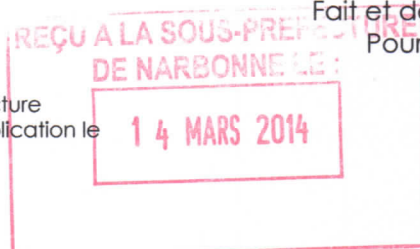
APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens en lien avec la convention de partenariat avec la Fédération des MJC du Languedoc Roussillon pour l'année 2014 pour un montant chiffré à 71 181 € et **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 14/3/14 et de sa publication le

14/3/14



Jean-Paul SCHEMBRI